



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 1 décembre 2022

SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

Mesure exceptionnelle de soutien aux citoyens qui hébergent ou logent gratuitement des ménages ukrainiens

En France, de nombreux citoyens se sont mobilisés pour l'accueil des déplacés d'Ukraine, notamment en les hébergeant ou en mettant gratuitement un logement à leur disposition. En Moselle, l'hébergement citoyen représente plus de la moitié des hébergements et des logements des bénéficiaires de la protection temporaire.

L'Etat, pour les remercier et les soutenir, met en place une aide financière pour tout hébergement ou logement gratuit, de 90 jours au moins, en 2022. L'aide prévue est de 450 euros pour les 3 mois et de 5 euros par jour supplémentaire.

La demande peut être déposée jusqu'au 30 avril 2023 inclus sur le site de l'Agence de services et de paiement : <https://asp-public.fr>

À l'appui de sa demande, le particulier devra fournir une attestation délivrée soit par une association mandatée par l'Etat (en Moselle : l'union départementale des associations familiales (UDAF), l'association Est Accompagnement, Athènes), soit par une collectivité territoriale, soit par un centre communal d'action sociale (CCAS) ou un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle